

Comment bénéficier du dispositif Emploi Accompagné ?

Vous êtes une personne en situation de handicap
en Seine-et-Marne répondant aux critères
d'admission au dispositif ou une entreprise :



Contactez Céline Gastel
Responsable Plateforme EA 77
contact@emploi-accompagne77.fr
01 64 45 18 49

Comment fonctionne le dispositif Emploi Accompagné ?

La personne est reçue dans le cadre d'un entretien
pour évaluer la pertinence de l'entrée dans la
plateforme Emploi Accompagné.

Une fois le dispositif intégré, la plateforme peut
être sollicitée tout au long du parcours
professionnel par la personne en situation de
handicap et par l'employeur, lorsque celle-ci
occupe un emploi.

Fondation COS Alexandre Glasberg
COS CRPF Nanteau
2, rue des arches
CS 80034 Nanteau-sur-Lunain
77797 Nemours Cedex

01 64 45 18 49
contact@emploi-accompagne77.fr
www.cosformation.fr

Groupe UGECAM
Ile-de-France Acti+ Lieusaint
61, avenue Pierre Point
CS 40970 77127 Lieusaint

07 60 61 50 23
www.groupe-uecam.fr/actiplus-lieusaint

GEN-INF-EAC 4H (16/07/2024)



L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ DE SEINE-ET-MARNE

Une solution sur-mesure pour accompagner les
personnes en situation de handicap
et les employeurs



L'Emploi Accompagné qu'est-ce que c'est ?

L'emploi accompagné est un dispositif d'appui médico-social à destination des personnes en situation de handicap. Son objectif est de leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail dans le milieu ordinaire.

Sa mise en œuvre comprend un soutien et un accompagnement du salarié par un référent unique ainsi qu'un appui et un accompagnement de l'employeur, public ou privé. L'accompagnement est gratuit et sans limite de durée.

Pour qui ?



Le dispositif d'emploi accompagné s'adresse aux personnes de plus de 16 ans ayant :

Une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)

ET

Une prescription du Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale),
ou une demande de l'employeur
ou une Notification Emploi Accompagné de la MDPH

Les avantages de l'Emploi Accompagné ?

Pour la personne accompagnée

Vous êtes en recherche d'emploi

Le référent :

- Évalue votre situation dans sa globalité
- Vous aide à définir et à réaliser votre projet professionnel
- Vous accompagne dans votre recherche d'emploi et dans vos démarches administratives (au besoin)
- Vous suit durablement dans l'emploi et sécurise votre parcours professionnel

Vous êtes salariés et rencontrez des difficultés

Le référent :

- Vous accompagne pour résoudre vos difficultés et vous maintenir dans l'emploi
- Intervient, avec votre accord, en lien avec votre employeur pour repérer vos besoins spécifiques
- Peut proposer des formations, aménagements adaptés



Pour l'entreprise

Dispositif
gratuit

Le référent :

- Vous accompagne dans le recrutement ou vous aide à maintenir dans l'emploi une personne en situation de handicap
- Vous apporte son expertise sur le handicap de votre salarié
- Pose un diagnostic du poste de travail concerné
- Propose des solutions adaptées à chaque situation
- Peut intervenir auprès des équipes
- Vous aide à éviter les ruptures de parcours
- Vous écoute, vous soutient et peut intervenir sur le lieu de travail



Les bénéfices d'employer des personnes en situation de handicap

- Des salariés particulièrement motivés
- Des avantages financiers (Agefiph, etc.)
- Une image de l'entreprise inclusive renforcée